

Courrier de la Concertation

Concertation entre les acteurs du développement des
mutuelles de santé en Afrique de l'Ouest et du Centre

Numéro 1, Décembre 1999

Un courrier pour les mutuelles de santé

Le « Courrier de la Concertation » est un outil d'échange, de communication et de renforcement du partenariat entre toutes les mutuelles de santé et les structures qui les appuient. Il est destiné et animé par les membres de la Concertation et constitue le noyau de ce vaste réseau. Ce premier numéro présente la Concertation. Le « Courrier de la Concertation » sera publié trois fois par an et mettra le focus sur un sujet d'actualité dans le domaine de la mutualité de santé ; des articles techniques montreront l'expérience et/ou l'opinion des auteurs sur la question. Elle présentera également des interviews, des publications ainsi qu'une information sur les principaux événements relatifs aux mutuelles de santé. Une banque d'article est ouverte. Faites vivre votre bulletin en envoyant vos suggestions et articles.

Bonne lecture !!!

Dans ce numéro

• [La Concertation est lancée](#)

• [Comment est née l'idée d'une Concertation ?](#)

• [Les mutuelles de santé dans la Concertation](#)

• [Les promoteurs de la Concertation](#)

• [Évènements](#)

**La Concertation
est lancée**

Avez-vous reçu votre
plate-forme ? Ce
document est distribué
gratuitement par la
Concertation

La Concertation est le suivi d'un important atelier sur les stratégies d'appui aux mutuelles de santé, organisé à Abidjan en juin 1998. Elle est ouverte à tous les acteurs qui s'intéressent au développement des mutuelles.

Ses activités touchent principalement les pays de la sous-région : Sénégal, Mali, Burkina Faso, Niger, Côte d'Ivoire, Bénin, Mauritanie, Cameroun, Guinée, Tchad et Togo. L'extension de sa couverture géographique à d'autres pays de l'Afrique est envisagée.

La Concertation offre un cadre d'échange d'expériences, de compétences et des informations. Elle contribue également à la création de collaborations et de synergies et constitue un moyen efficace de promotion des mutuelles de santé.

En effet, le développement récent des mutuelles de santé en Afrique a intéressé plusieurs structures dont l'objectif est d'améliorer l'accès aux soins de santé de qualité pour les populations démunies. Cependant, ces structures sont de plus en plus convaincues que l'impact de leurs efforts est plus perceptible dans une harmonisation des pratiques que dans l'exécution d'actions menées séparément. La Concertation constitue le creuset où s'affichent toutes les expériences des

**Plate-forme
d'Abidjan**

STRATÉGIES D'APPLI
AUX MUTUELLES DE SANTÉ
EN AFRIQUE

structures d'appui et où s'organisent des rencontres entre structures mutualistes. Quatre groupes y interviennent :

- les promoteurs qui s'unissent afin d'harmoniser leur mode d'intervention.
- la cellule de coordination, sous la supervision d'un secrétariat technique, assure la gestion quotidienne des activités. Le secrétariat technique a aussi pour mission de d'établir le lien entre les différents partenaires.
- les membres échangent leurs expériences à travers les instruments que sont le « Courrier de la Concertation », le site web, les ateliers thématiques, etc.
- les structures relais dans chaque pays facilitent la liaison avec la Concertation.



En juin 1998, le Bureau international du Travail, l'Agence des États-Unis pour le Développement International (USAID), le Programme allemand d'assistance au Développement international (GTZ), l'Alliance Nationale des Mutualités Chrétiennes (ANMC) de Belgique et Solidarité Mondiale (WSM) ont organisé conjointement un atelier à Abidjan sur les stratégies d'appui aux mutuelles de santé en Afrique de l'Ouest et du Centre.

Cet atelier a réuni les différents acteurs concernés : fédérations mutualistes d'Afrique et d'autres régions du monde, organisations internationales, États, agences de coopération, prestataires de soins, ONG locales et internationales, universités, centres de recherche et confédérations syndicales. Des représentants de neuf États et d'une cinquantaine de structures ont participé aux travaux.

C'est au cours de cet atelier que la plate-forme d'Abidjan a été définie. Elle est le produit de l'expérience des principaux artisans du développement des mutuelles de santé en Afrique de l'Ouest et du Centre. Sa portée dépasse ce continent. La plate-forme se veut un outil au service de tous ceux qui, dans le monde, veulent aider les personnes pauvres à améliorer leur santé. Les participants à cet atelier ont formulé une recommandation pour développer une "Concertation entre les acteurs du développement des mutuelles de santé".

Les activités de la Concertation tournent autour de quatre points :

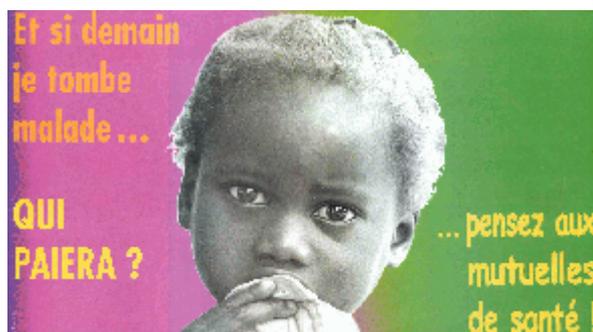
- la gestion d'un site web spécifique aux mutuelles de santé et l'animation, sur le site, de forums de discussion ;
- la diffusion d'une lettre périodique d'information « Courrier de la Concertation » sur toutes les activités d'appui aux mutuelles de santé ;
- la mise en place d'un système de suivi du développement des mutuelles de santé ;
- la réalisation d'ateliers thématiques.



Les mutuelles de santé dans la Concertation

Les mutuelles de santé sont les principales bénéficiaires des services de la Concertation. Elles y trouvent un cadre pour partager les acquis et les difficultés liées à leur fonctionnement.

Toutes les mutuelles inscrites à la Concertation possèdent leur page dans le site qu'elles pourront actualiser. Aussi, elles peuvent trouver ou être contactées par des structures qui sont intéressées à appuyer leur développement. Le « Courrier de la Concertation » est ouvert à toutes les mutuelles qui veulent publier des articles.



Les promoteurs de la Concertation

La Concertation met en partenariat plusieurs structures qui appuient le développement des mutuelles de santé en Afrique.

[Stratégies et Techniques contre l'Exclusion sociale et la Pauvreté \(BIT/STEP\)](#)

A la suite de l'atelier d'Abidjan, certaines structures ont confirmé leur soutien technique et financier aux activités ; il s'agit de STEP (Bureau international du Travail), PHR (USAID), AIM (Association Internationale

[Partnerships for Health Reform \(PHR\)](#)

de la Mutualité)GTZ et WSM (Solidarité Mondiale). Ces institutions sont présentées ci-dessous.

Solidarité Mondiale (WSM) et Alliance Nationale des Mutualités Chrétiennes (ANMC)

D'autres ont déjà marqué leur intérêt : UNICEF, OMS, Banque Mondiale et d'autres contacts sont en cours : FNUAP, FNMF, Mutualité Française, Mutualité Agricole, Coopération Française, Coopération Suisse, etc.

Association Internationale de la Mutualité (AIM)

Les organisations qui souhaitent promouvoir les activités de la Concertation sont invitées à prendre contact avec la cellule de coordination des activités de la Concertation.

Projet Assurance maladie - GTZ

Stratégies et Techniques contre l'Exclusion sociale et la Pauvreté (BIT/STEP)

Le Programme Stratégies et Techniques contre l'Exclusion sociale et la Pauvreté (STEP) du Département de la Sécurité sociale du Bureau international du Travail vise à promouvoir le développement social pour contribuer à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et à préserver et renforcer cohésion et protection sociales.

STEP conduit des activités sur les cinq continents et concentre ses efforts au bénéfice des personnes exclues. Ses travaux mettent essentiellement l'accent sur la micro assurance, destinée à promouvoir la démocratisation des systèmes d'assurance ainsi que l'égalité d'accès. Il s'agit là d'une initiative d'avant-garde, tout à la fois bien accueillie par les spécialistes et applicable à de nombreux domaines d'activité, notamment dans le secteur de la santé.

En Afrique, environ 90% de la population ne bénéficient pas de protection sociale. STEP a concentré ses activités sur ce continent et a mis en place un bureau à Dakar. En coordination avec STEP Genève, STEP Afrique (basé à Dakar) suit les différents projets nationaux en Tanzanie et à l'Île Maurice, les projets régionaux comme le projet "Développement de micro assurance santé pour les femmes" (Sénégal, Burkina Faso, Guinée Conakry, Bénin) et le projet STEP Portugal de lutte contre l'exclusion dans les pays africains de langue portugaise (PALOP). Actuellement STEP prépare la mise en place de nouveaux projets dans différents pays en Afrique.

Le programme STEP bénéficie du concours technique et financier de différentes agences de coopération internationale, notamment d'une importante contribution de la Belgique.

Partnerships for Health Reform (PHR)

Partenariats pour la réforme de la santé (PHR) est le programme phare, à l'échelle mondiale, de l'Agence des États-Unis pour le Développement International (USAID) pour la réforme du secteur de la santé et le renforcement des systèmes de santé. Par ce programme, l'USAID s'emploie à améliorer les politiques de santé et les capacités des systèmes de santé, et à accroître les ressources des secteurs public et privé pour les services de santé prioritaires dans les pays en développement.

Le PHR s'efforce d'améliorer la santé des populations de ces pays par une meilleure performance des soins de santé afin d'obtenir une utilisation accrue des services de santé prioritaires de qualité et durables, en particulier par les groupes les plus vulnérables - les femmes, les enfants et les pauvres.

Le PHR travaille en partenariat avec les gouvernements nationaux et locaux, les communautés, les organisations non gouvernementales et les organismes des bailleurs de fonds internationaux afin d'appuyer et d'encourager des changements positifs dans les quatre domaines clés de la réforme du secteur de la santé : politiques, incitations de financement, services de qualité efficace, organisation et gestion.

Le PHR cherche à apporter des réponses appropriées et variées aux questions cruciales pour les pays en développement où les pouvoirs publics assument historiquement une part importante des besoins de santé de la population.

Le PHR vise à faire progresser de manière appréciable les pays vers les résultats suivants :



- des processus plus participatifs et plus efficaces pour les politiques de santé, des services de santé prioritaires meilleurs en termes de qualité, d'accès et de rapport coût-efficacité, des services hospitaliers d'une qualité meilleure et plus efficaces
- des ressources accrues et une meilleure gestion des systèmes de santé décentralisés, des systèmes de soins de santé plus équitables des financements plus durables de la santé des incitations meilleures pour la prestation et l'utilisation de services de santé de qualité et efficaces.

Le bureau régional du PHR pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre est basé à Dakar.



Solidarité Mondiale (WSM) et
Alliance Nationale des
Mutualités Chrétiennes (ANMC)



L'Alliance Nationale des Mutualités Chrétiennes de Belgique (ANMC), regroupe 4,5 millions de membres, soit près de la moitié de la population belge. Elle est spécialisée dans la gestion de l'assurance maladie obligatoire, dans le développement de services d'assurance complémentaire, dans l'organisation de l'éducation à la santé et de soins de santé mutualistes. Avec Solidarité Mondiale (WSM), l'ONG du Mouvement Ouvrier Chrétien belge, elle entretient des relations de partenariat avec des Mutualités des pays du Sud, notamment à travers le programme PROMUSAF : Programme d'Appui aux Mutuelles de santé en Afrique.

PROMUSAF : Quels objectifs ?

Le programme PROMUSAF se situe dans le prolongement du programme conjoint mené de 1995 à 1998 avec le BIT-ACOPAM. Ses activités sont désormais décentralisées sur le terrain, grâce à des coordinations nationales implantées au Bénin, au Burkina Faso et au Sénégal. Ses objectifs sont :

- promouvoir le développement des mutuelles de santé
- apporter un appui technique à la création des mutuelles de santé ;
- renforcer les compétences des promoteurs, administrateurs et gérants de mutuelles de santé ;
- favoriser les échanges entre mutualistes par la mise en réseau des différentes initiatives ;
- renforcer les réseaux d'expertise nationale en mutuelles de santé.

PROMUSAF : Quelles activités ?

- Information / sensibilisation de la population et des organisations de base
- Organisation de sessions de formation généralistes ou spécialisées
- Réalisation d'études de faisabilité pour appuyer la création de mutuelles viables
- Suivi-Evaluation des mutuelles existantes
- Activités d'appui-conseil " *sur mesure* " pour renforcer le fonctionnement et le futur des mutuelles de santé
- Communication : mise en réseau des différentes initiatives
- Organisation de jumelages entre mutualités africaines et mutualités belges

PROMUSAF : Qui contacter ?

Belgique : Dominique Evrard, tél : +32.2.246.43.30,

Email : Dominique.evrard@mc.be

Le PROMUSAF mène à présent ses activités sur le terrain grâce à des coordinations nationales installées au Bénin, au Burkina Faso et au Sénégal.

Bénin : Aboubakar Koto Yerima, tél +229.30.42.10

Burkina Faso : Fernand Bouma Bationo, tél : +226.31.49.21

Sénégal : Abdoulaye Ba, tél : +221.827.34.13



Association Internationale
de la Mutualité (AIM)

L'Association Internationale de la Mutualité (AIM) est une organisation internationale qui réunit, au plus haut niveau, dirigeants et experts techniques d'organisations autonomes d'assurance maladie et de protection sociale opérant selon des principes non lucratifs dans plus de 26 pays. Ils étudient ensemble les tendances comparables dans le secteur, élaborent des



méthodes de bonne gestion et proposent aux législateurs nationaux et internationaux une politique constructive.

La plupart des organisations membres de l'AIM sont soit des fédérations mutualistes nationales, soit de grandes mutualités individuelles. D'autres sont gestionnaires de fonds de pension et de services sociaux ou de santé divers. La plupart d'entre elles ont leur siège en Europe, couvrant plus de 110 millions de personnes, mais l'AIM compte un nombre grandissant de membres au Moyen-Orient, en Amérique Latine et en Afrique.

L'AIM collabore avec l'Association Internationale de Sécurité Sociale (AISS) et jouit d'un statut consultatif auprès du Conseil de l'Europe.

L'AIM cherche à promouvoir des systèmes solides de sécurité sociale dans le monde entier. Ces systèmes doivent correspondre aux conditions sociales et économiques particulières à chaque pays, mais répondre aussi à la mobilité croissante des populations et à la convergence des mesures de politique sociale prises par différents gouvernements.

L'AIM encourage, là où cela s'avère faisable et utile, le développement des services mutualistes autonomes, basés sur la solidarité, axés vers la demande et fondés sur une politique sociale efficace de l'état.



Projet Assurance maladie – GTZ

La GTZ est une entreprise œuvrant dans le secteur de la coopération au développement. Conformément aux principes directeurs de la politique du développement du gouvernement fédéral d'Allemagne, la GTZ intervient dans 130 pays répartis dans le monde entier. Les activités de la GTZ en Afrique qui remontent à plus de 30 ans, sont centrées autour des domaines qui participent à renforcer les capacités d'autopromotion. Les activités mises en œuvre se concentrent sur les domaines suivants :

- exploitation et valorisation des ressources naturelles en tenant compte des aspects environnementaux;
- promotion de la santé publique;
- appui au développement de l'artisanat, de la petite et moyenne industrie et du secteur informel, tant au niveau des groupements de base qu'au niveau du ministère concerné, et promotion de la formation professionnelle .

Les activités déployées dans ces secteurs ont permis d'accumuler une vaste connaissance et expérience des conditions économiques des pays, de leurs politiques et stratégies sectorielles, de leurs structures institutionnelles et de leurs procédures. La GTZ a également acquis une connaissance approfondie du contexte social et culturel et s'est familiarisée avec les problèmes et contraintes faisant obstacle au développement dans les divers secteurs. Cette expérience constitue un atout précieux pour la préparation et la mise en œuvre de nouveaux projets et programmes.

Les principes fondamentaux sur lesquels sont axés les activités de la GTZ sont

- la promotion des capacités de la population ;
- la prise en charge croissante de responsabilités et de fonctions de direction des projets par les spécialistes et le personnel de direction du pays partenaire ;
- la promotion explicite des femmes dans tous les projets ;
- la concertation avec des projets similaires réalisés par d'autres organisations.

Les projets dans le domaine de la santé concernent surtout le milieu rural. Ils mettent l'accent non seulement sur les services visant à améliorer la santé, mais aussi sur l'approvisionnement en médicaments essentiels par le secteur privé, sur le contrôle technique régulier des services ainsi que sur la participation financière des patients aux coûts, et sont complétés par des activités de planification familiale et de lutte contre le SIDA.

Tous les projets mis en œuvre en milieu rural africain comportent un volet d'encouragement des capacités d'autopromotion des populations dans un contexte de réduction considérable des services jusqu'ici financés par l'État. Ce dernier cherche par conséquent des partenaires

du secteur privé afin qu'ils se chargent des tâches qui relevaient auparavant de sa seule compétence.

Évènements

Journées de réflexion sur le renforcement des capacités des IPM

Dakar, 12-14 juillet 1999

Le système d'assurance obligatoire institué au Sénégal il y a 25 ans par le canal des Institutions de Prévoyance Maladie constitue une avancée sociale significative. Mais les différentes évaluations auxquelles elles ont donné lieu montrent de graves déficiences. Tout le monde s'accorde cependant sur la nécessité de les préserver, les étendre et les développer au bénéfice des populations.

Le PHR, en partenariat avec le Ministère du travail et de l'emploi a mené une étude diagnostique des IPM. Les conclusions de cette étude ont été restituées à l'occasion des journées de réflexion sur le renforcement des capacités des IPM.

Plus de 80 personnes (gérants d'IPM, membres de conseil d'administration, patronat, syndicat, professionnels de la santé, etc.) ont participé aux travaux qui ont notamment porté sur la réforme du cadre institutionnel et juridique, l'amélioration de la gestion interne des IPM et la maîtrise de la gestion du risque maladie.

Les participants ont fortement recommandé la conception et la mise en place d'un système de gestion adapté au risque maladie, la création d'un fonds de garantie et de promotion des IPM et la création d'une union technique des IPM.

Atelier de développement des outils de gestion pour les IPM

Dakar, 6-10 septembre 1999

Cet atelier fait suite aux journées de réflexion sur le renforcement des IPM. Organisé par le Ministère du travail et de l'emploi avec l'appui du PHR, cet atelier a eu pour objectif de concevoir différents modules de formation qui couvrent les préoccupations des gérants des IPM.

Quatre commissions ont travaillé sur les thèmes suivants :

- introduction aux IPM, mise en place et fonctionnement, détermination des coûts, primes et paquets d'avantages ;
- relations avec les prestataires, stratégie de marketing et gestion technique des IPM ;
- gestion financière et budgétaire ;
- Suivi et évaluation

La méthodologie s'est largement inspirée du manuel de formation sur les mutuelles de santé (produit par ACOPAM/WSM/ANMC). Les modules seront divisés en plusieurs

[Journées de réflexion sur le renforcement des capacités des IPM](#)

[Atelier de développement des outils de gestion pour les IPM](#)

[Atelier de conception d'une brochure de sensibilisation](#)

[Finalisation d'un cadre législatif et réglementaire des mutuelles de santé au Sénégal](#)

[Atelier national sur les mutuelles de santé au Burkina Faso](#)

Les institutions de Prévoyance Maladie (IPM) à l'heure des réformes

chapitres pour des cibles précises.
Les phases suivantes concerneront le développement des étapes de la formation, la validation des modules et la formation des formateurs.

Dakar, juillet 1999

Depuis peu, les premières expériences de mutuelles de santé gérées principalement par des groupes organisés de femmes ont vu le jour en Afrique de l'Ouest. Malgré cet acquis, il s'est avéré qu'il y a un besoin urgent d'information et de sensibilisation sur les avantages et les exigences de ces nouvelles structures mutualistes, adaptées aux besoins spécifiques des femmes.

Durant le mois de juillet 1999, le projet STEP Afrique a organisé, en deux étapes, un atelier de conception d'une brochure d'information sur la création et la sensibilisation des mutuelles de santé. Le premier atelier composé d'un comité restreint a évalué les outils existants et a développé un scénario basé sur des expériences de terrain. Les résultats ont été présentés aux participants de la deuxième rencontre composée de représentantes mutualistes afin de tester et d'adapter le scénario et les esquisses préparés. A travers une méthodologie participative plusieurs aspects des mutuelles de santé initiées et gérées par des femmes ont été mis en exergue et intégrés.

Cette brochure éditée en français sera également disponible en d'autres langues d'Afrique de l'Ouest. Elle est distribuée gratuitement par STEP/Afrique.

Dakar, 29 et 30 juin 1999

Cet atelier de finalisation des textes réglementaires sur les mutuelles de santé à Dakar a été organisé par la CAMICS (Cellule d'appui aux mutuelles de santé, aux institutions de prévoyance maladie et aux comités de santé). Cette initiative vise à confirmer l'existence juridique des mutuelles de santé qui a connu une croissance importante les cinq dernières années.

Selon le Ministre de la santé, "... avec l'adoption d'une loi portant réglementation des mutuelles de santé, celles-ci disposent désormais d'un environnement juridique favorable à leur épanouissement et à leur développement".

L'atelier qui a regroupé des experts de différents ministères, des juristes et des mutualistes a permis de développer un cadre législatif et réglementaire et de faire une proposition d'un décret d'application de la loi portant la réglementation des mutuelles de santé au Sénégal.

Une attention particulière a été portée à la mise en place d'Unions des mutualistes et de fédérations des Unions. L'entrée en vigueur des deux documents sera effective dans le court terme.

Ouagadougou, 28 - 30 juin 1999

Différentes initiatives se sont développées ces dernières années en matière de financement mutualiste des soins de santé au Burkina Faso. Ces expériences ont évolué de façon autonome, chacune dans sa région.

Atelier de conception d'une brochure de sensibilisation

Finalisation d'un cadre législatif et réglementaire des mutuelles de santé au Sénégal

Atelier national sur les mutuelles de santé au Burkina Faso

L'atelier de Ouagadougou, organisé par les mutuelles de santé elles-mêmes, a permis de faire un premier bilan de ces expériences et d'évaluer leur potentiel pour favoriser l'accès des populations à un meilleur état de santé. Il a aussi été l'occasion de mener des actions d'information vers le grand public.

Cet atelier a regroupé quatre vingts participants issus des mutuelles de santé, des structures gouvernementales, des ONG, associations et réseaux d'épargne crédit, des agences de coopération bilatérale et multilatérale ainsi que des mutualistes français et belges. Durant l'atelier, les expériences du Bénin et du Mali ont été également présentées.

Parmi les recommandations, on retiendra particulièrement la volonté de mettre en place un réseau national des mutuelles de santé au Burkina Faso. A cette fin, un comité de pilotage a été mandaté pour prendre les dispositions nécessaires au démarrage de ce réseau dans les meilleurs délais.

Les recommandations vont aussi à l'endroit de l'État burkinabé pour la reconnaissance des mutuelles de santé sous la forme juridique des Associations régies par la loi ADP10-92 en attendant l'élaboration d'un cadre juridique spécifique aux mutuelles de santé.

Le cadre juridique devrait se baser sur les premières expériences mutualistes du Burkina et être préparé en concertation avec les mutuelles de santé existantes.

